



Acide phosphorique 75-85%

PHOS (75-85)

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 06/22/2023

Page 1 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Acide phosphorique 75-85%**

Autres moyens d'identification

: PHOS (75-85)

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Réactif; Intermédiaire chimique
Restrictions d'utilisation: utilisation professionnelle

Famille chimique

: Acide inorganique

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

Groupe Horticole Ledoux Inc.
785 rue Paul-Lussier
Ste-Hélène-de-Bagot, QC
J0H1M0
Téléphone : (450) 791-2222
Télécopieur : (450) 791-2225
www.ghlinc.com

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

No. de téléphone en cas d'urgence

: Chemtrec 1-800-424-9300 (aux États-Unis); Chemtrec 703-527-3887 (extérieur des É.-U.).

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide clair incolore. Inodore.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Dangers les plus importants: Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Classification de risque:

Corrosif pour les métaux - Catégorie 1
Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 1
Domage/irritation de l'œil - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Acide phosphorique 75-85%

PHOS (75-85)

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 06/22/2023

Page 2 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Mot indicateur

DANGER!

Mentions de danger

Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Conseils de prudence

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs.
Laver soigneusement après manipulation.
Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante.
Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification:
Le contact avec la plupart des métaux va générer de l'hydrogène gazeux inflammable. Au contact de l'eau, dégagement de la chaleur. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Un contact cutané chronique avec de faibles concentrations peut causer la dermatite. Peut irriter le système respiratoire.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Solution

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Acide phosphorique	Acide orthophosphorique Phosphate d'hydrogène	7664-38-2	65.0 - 85.0

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.



Acide phosphorique 75-85%

PHOS (75-85)

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 06/22/2023

Page 3 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. La victime devrait rincer sa bouche avec de l'eau, ensuite donner un ou deux verres d'eau à boire. Consulter immédiatement un médecin.
- Inhalation* : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
- Contact avec la peau* : Porter un équipement de protection approprié. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau sous un faible débit d'eau courante pendant au moins 20 minutes. Ne pas frotter la région affectée par le contact. Appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Le cuir contaminé peut nécessiter une élimination.
- Contact avec les yeux* : Porter un équipement de protection approprié. Protéger l'oeil intact. En cas de contact oculaire, rincer immédiatement les yeux sous l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Si des verres de contact sont présents, NE PAS retarder le rinçage ou enlever les verres de contact avant que le rinçage soit fait. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Provoque des brûlures de la peau. Le contact direct avec la peau risque de causer des brûlures de la peau, des ulcérations profondes et possiblement des cicatrices. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité. Les symptômes peuvent inclure une grave douleur, la vision floue, des rougeurs et des brûlures par corrosion. En cas de formation de buées, cela risque de causer une grave irritation pour le nez, la gorge et la voie respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux, la suffocation et le cornage. L'ingestion peut causer des brûlures graves aux muqueuses du tube digestif. Les symptômes peuvent inclure des douleurs abdominales, des vomissements, des brûlures, des perforations et des saignements.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Un examen médical immédiat est requis. Provoque des brûlures chimiques. Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la bruine ou la buée d'eau, la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre. Peut réagir avec l'eau. Utiliser l'eau pulvérisée avec prudence.

Agents extincteurs inappropriés

- : Utiliser l'eau pulvérisée avec prudence. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : N'est pas considéré inflammable. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. Le contact avec l'eau va générer une chaleur considérable.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Ininflammable.

Produits de combustion dangereux

- : oxydes de phosphore

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers



Acide phosphorique 75-85%

PHOS (75-85)

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 06/22/2023

Page 4 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Ne pas entrer sans porter un équipement de protection spécialisé adapté à la situation. Les vêtements de protection normaux des pompiers (tenue de feu complète) ne fournissent pas une protection adéquate. Une combinaison de protection contre les produits chimiques recouvrant l'ensemble du corps avec appareil de protection respiratoire autonome en mode pression positive (approuvée par le NIOSH ou équivalent) peut être nécessaire.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelle » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltré dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infiltré dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Enlever toute source d'ignition. Ventiler le secteur du déversement. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Aménager un barrage pour contrôler l'eau. Diluer l'alcalin avec de l'eau et neutraliser avec des acides (tel que l'acide acétique/vinaigre) Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8802).
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Acide phosphorique (5000 lbs / 2270 kg)
Au Canada: (613) 996-6666 (CANUTEC)

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter de respirer fumées et brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart des flammes et de la chaleur. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Peut réagir avec l'eau et produire de la chaleur. En cas de dilution, toujours ajouter le produit à l'eau. Ne jamais ajouter l'eau au produit. Ajouter lentement de petites quantités pour mélanger à l'eau. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les contenants vides contiennent des résidus (liquide et/ou vapeur) et peuvent être dangereux.

Conditions d'un stockage sûr



Groupe Horticole Ledoux inc.

785, rue Paul Lussier
Ste-Helene de Bagot
Qc, Canada, J0H 1M0

Téléphone: (450) 791.2222
Sans frais: 1 (888) 791.2223
Télécopieur: (450) 791.2225

Courriel: ghl@ghlinc.com
Site web: www.ghlinc.com

Acide phosphorique 75-85%

PHOS (75-85)

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 06/22/2023

Page 5 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Substances incompatibles** :
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Ne pas congeler. Entreposer dans des contenants résistants à la corrosion. Éviter tout contact avec l'aluminium.
 - Eau; Métaux (par exemple: étain, aluminium, zinc et alliages contenant ces métaux) Oxydants forts, (ex: chlore, peroxydes, etc.), acides (ex: acide sulfurique, acide nitrique), caustiques. Amines Alcools

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Acide phosphorique	1 mg/m ³	3 mg/m ³	1 mg/m ³	P/D

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Protection respiratoire

- Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés. Un appareil respiratoire autonome devrait être utilisé lors de situations d'urgence ou lorsque les limites d'exposition ne sont pas connues. Demandez conseil aux spécialistes en protection respiratoire. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

Protection de la peau

- Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants. Porter selon besoins: Néoprène; Chlorure de polyvinyle; Viton; Caoutchouc Butyl; Caoutchouc nitrile; Polyéthylène. Matière non-appropriée: polyalcool de vinyle. Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), bottes, tabliers et manchettes pour empêcher un contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection des yeux/du visage

- Le port de lunettes à coques est exigé lors de la manipulation de ce produit. Un écran facial complet peut également être nécessaire.

Autre équipement de protection

- Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

Considérations générales d'hygiène



Acide phosphorique 75-85%

PHOS (75-85)

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 06/22/2023

Page 6 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: Éviter de respirer fumées et brouillards. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit.

Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: Liquide.
Couleur	: Transparent, incolore
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Non applicable.
pH	: < 1.0 (1% solution = 2.1)
Point de fusion/point de congélation	: 75%: - 17.5°C (0.5°F) 85%: 21.1°C (70°F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	: 75%: 135°C (275°F) 85%: 158°C (316.4°F)
Point d'éclair	: Non applicable.
Point d'éclair, méthode	: Non applicable.
Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)	: Pas disponible
inflammabilité	: Non applicable.
Limite inférieure d'explosivité ou d'inflammabilité (% en vol.)	: Non applicable.
Limite supérieure d'explosivité ou d'inflammabilité (% en vol.)	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Aucun à notre connaissance.
Propriétés explosives	: Non-explosif
Tension de vapeur	: 75%: 5.63 85%: 2.18
Densité de vapeur	: 3.5
Densité de vapeur relative	: 75%: 1.573 85%: 1.68
Solubilité dans l'eau	: Très soluble
Autres solubilité(s)	: Pas disponible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile	: S/O
Température d'auto-inflammation	: Non applicable.
Température de décomposition	: Pas disponible.
Viscosité	: 85%: 40 cSt @ 20°C (68°F)
Caractéristiques des particules	: Non applicable.
Matières volatiles (% en poids)	: Pas disponible.



Acide phosphorique 75-85%

PHOS (75-85)

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 06/22/2023

Page 7 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Composés organiques volatils (COV)

: Non applicable.

Pression absolue du récipient

: Non applicable.

Distance de projection de la flamme

: Non applicable.

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif. Peut être corrosif pour les métaux. Le contact avec la plupart des métaux va générer de l'hydrogène gazeux inflammable. Le contact avec l'eau va générer une chaleur considérable.

Stabilité chimique : Le produit est stable en conditions normales d'utilisation.

Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter

: Éviter la chaleur et les flammes nues. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé. Éviter tout contact avec l'eau.

Matériaux incompatibles

: Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.

Produits de décomposition dangereux

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée

: NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

: En cas de formation de buées, cela risque de causer une grave irritation pour le nez, la gorge et la voie respiratoire.

Signes et symptômes - ingestion

: Risque de causer une grave irritation et des effets engendrés par la corrosion dans la bouche, la gorge et l'estomac. Les symptômes peuvent inclure douleur abdominale, vomissement, brûlures, perforations, saignement et éventuellement la mort.

Signes et symptômes - peau : Provoque des brûlures de la peau. Le contact direct avec la peau risque de causer des brûlures de la peau, des ulcérations profondes et possiblement des cicatrices.

Signes et symptômes - yeux : Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité. Les symptômes peuvent inclure une douleur intense, larmoiement, rougeur, de l'oedème et une vision floue.

Risque d'effets chroniques sur la santé

: Un contact cutané chronique avec de faibles concentrations peut causer la dermatite.

Mutagénicité

: N'est pas sensé être mutagène chez les humains.



Acide phosphorique 75-85%

PHOS (75-85)

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 06/22/2023

Page 8 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cancérogénicité : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

: N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.

Sensibilisation à la matière : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

: Organes cibles Yeux, peau, système respiratoire et système digestif.

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Maladies aggravées par une surexposition

: Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

Substances synergiques : Pas disponible.

Données toxicologiques : Voir les données toxicologiques de cette substance ci-dessous.

Nom chimique	CL50(4hr) inh, rat	DL50	
		(Oral, rat)	(cutané, lapin)
Acide phosphorique	P/D	3500 mg/kg (85%); 4400 mg/kg (75%)	> 1260 mg/kg (85%); > 3160 mg/kg (75%)

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Les caractéristiques écologiques de ce produit n'ont pas été entièrement analysés. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines. La toxicité est principalement associée au pH.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Acide phosphorique	7664-38-2	75.1 mg/L (japonais ricefish)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Acide phosphorique	7664-38-2	376 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).



Groupe Horticole Ledoux inc.

785, rue Paul Lussier
Ste-Helene de Bagot
Qc, Canada, J0H 1M0

Téléphone: (450) 791.2222
Sans frais: 1 (888) 791.2223
Télécopieur: (450) 791.2225

Courriel: ghl@ghlinc.com
Site web: www.ghlinc.com

Acide phosphorique 75-85%

PHOS (75-85)

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 06/22/2023

Page 9 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Acide phosphorique	7664-38-2	32 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Acide phosphorique (CAS 7664-38-2)	- 0.77	S/O

Mobilité dans le sol

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.

Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.



Acide phosphorique 75-85%

PHOS (75-85)

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 06/22/2023

Page 10 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	UN1805	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION	8	III	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Peut être expédié comme QUANTITÉ LIMITÉE lorsque transporté dans des contenants de moins de 1,0 Litre dans des emballages n'excédant pas la masse brute de 30 kg. Se référer à l'article 1.17 du Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses, en Langage Clair, pour plus de détails sur cette exemption.				
Les États-Unis (DOT)	UN1805	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION	8	III	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5L (1.3 gallons); dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg (66 livres).				
ICAO/IATA	UN1805	Phosphoric acid, solution	8	III	
ICAO/IATA Informations supplémentaires	En référence à l'instruction d'emballage OACI/IATA				
IMDG	UN1805	PHOSPHORIC ACID, SOLUTION	8	III	
IMDG Informations supplémentaires	Consulter le Code IMDG pour les exceptions.				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Aucun rapporté par le fabricant.

Dangers pour l'environnement

: Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes



Groupe Horticole Ledoux inc.

785, rue Paul Lussier
Ste-Helene de Bagot
Qc, Canada, J0H 1M0

Téléphone: (450) 791.2222
Sans frais: 1 (888) 791.2223
Télécopieur: (450) 791.2225

Courriel: ghl@ghlinc.com
Site web: www.ghlinc.com

Acide phosphorique 75-85%

PHOS (75-85)

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 06/22/2023

Page 11 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Acide phosphorique	7664-38-2	Oui	5000 lbs / 2270 kg	Aucun.	Non	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Corrosif pour les métaux Dommage de l'œil ;Corrosion cutanée .

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Acide phosphorique	7664-38-2	Non	S/O	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Acide phosphorique	7664-38-2	231-633-2	Present	Présent	(1)-422	KE-27427	Present	HSR001545, HSR001571 (dilution)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS: Chemical Abstract Services
CFR: Code of Federal Regulations
ACNOR: Association canadienne de normalisation
DOT: Department of Transportation
EPA: Environmental Protection Agency
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organisation
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)



Acide phosphorique 75-85%

PHOS (75-85)

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 06/22/2023

Page 12 de 12

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Références

- TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail
1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique
 2. ECHA - European Chemical Agency
 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCHInfoWeb
 4. Fiches de données de sécurité du fabricant.
 5. US EPA Title III List of Lists
 6. California Proposition 65 List
 7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 09/13/2019

Date de la révision (mm/dd/yyyy)

: 22/06/2023

No. de révision

: 2

Revision Information

: sections de la FDS mises-à-jour toutes les sections (format modifié)

Autres considérations spéciales pour une manipulation

- : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Préparée par:

ICC The Compliance Center Inc.
Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada)
<http://www.thecompliancecenter.com>



DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par UBA Inc. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et UBA Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et UBA Inc.

FIN DU DOCUMENT